



Agence de Louhans :
Allée Pierre et Marie
Curie
ZA de L'Aupretin
71500 LOUHANS

Agence de Lons Le
Saunier :
330 rue du Levant
39000 LONS LE
SAUNIER



TRANSPORT DE VOYAGEURS

TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR(TRICE)

DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

CONTEXTE :

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC) et l'arrêté du 18 avril 2018, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 21 ans avec les permis des catégories D et DE (au lieu de 23 ans).

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur, en transport public comme en transport privé, sur véhicule de transport en commun.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.

Obtenir le permis D pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.

Obtenir la Carte de Qualification Conducteur et l'attestation de formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun.

PRÉ-REQUIS :

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité. Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis D1 ou D. Être âgé de 21 ans.

DUREE : Conformément à l'arrêté du 18 avril 2018 : 434 heures pour les candidats n'ayant pas le permis D. (350 heures pour ceux qui possèdent uniquement le permis D à l'entrée en formation et 245 heures pour les titulaires du permis D et de la FIMO).

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou travail en sous-groupe.

En piste et/ou sur la route, en sous-groupe sur véhicule à double commande conformes au référentiel.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS : Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

FORMATEURS : Formateurs titulaires de l'autorisation d'enseigner et Formateurs habilités par la DREAL.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : Au sein du CFCR à Louhans ou Lons-le-Saunier.

DÉLAIS D'ACCES :

Variable selon modalités de financement et disponibilités des sessions contacter le
03-85-75-01-32.

MODALITÉS D'ACCES :

Consultez la page contact et accès sur le site
www.cfc-benoit.com

ACCESSIBILITÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public. Nous contacter concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS : Sur devis.

Contactez le 03-85-75-01-32.

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPETENCE 1 :

- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun.

COMPETENCE 2 :

- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun.

COMPETENCE 3 :

- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun.

COMPETENCE 4 :

- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun.

COMPETENCE 5 :

- Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun

COMPETENCE 6 :

- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI :

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de service.

SESSION D'EXAMEN.

- Première partie :

Mise en situation professionnelle partie 1 questionnaire professionnel partie 1

- Deuxième partie :

Mise en situation professionnelle partie 2 questionnaire professionnel partie 2
entretien technique

Entretien final.

